

Sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI) Rapport national sur les tendances récentes et la situation actuelle de l'éducation et de la formation des adultes (EdFoA)



A) Introduction

1. La Sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI), qui sera accueillie par le Brésil en mai 2009, est une conférence intergouvernementale de catégorie II convoquée par l'UNESCO afin de favoriser le dialogue sur les politiques en matière d'éducation et de formation des adultes, ainsi que leur évaluation. Elle sera précédée en 2008 par plusieurs conférences régionales préparatoires. La préparation de CONFINTEA VI est coordonnée au nom de l'UNESCO par l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL), en étroite collaboration avec le Siège, ses instituts, les unités hors-siège et les bureaux régionaux de l'UNESCO concernés, et en partenariat avec différentes parties prenantes de l'éducation des adultes (agences des Nations Unies, ONG/OSC, syndicats, entreprises et fournisseurs privés).

2. Cinq conférences internationales sur l'éducation des adultes ont été convoquées par l'UNESCO depuis 1949. La dernière CONFINTEA en date, accueillie par l'Allemagne en juillet 1997, a conduit à l'adoption de deux documents, la *Déclaration de Hambourg sur l'éducation des adultes* et l'*Agenda pour l'avenir*, qui, l'un comme l'autre, ont reconnu que l'éducation et la formation des adultes constituaient des outils essentiels pour relever les défis sociaux et de développement du monde d'aujourd'hui.

3. CONFINTEA VI vise à renouveler l'intérêt international pour l'éducation et la formation des adultes, en insistant sur leur rôle capital

« L'éducation des adultes désigne l'ensemble des processus d'apprentissage [...] grâce auxquels les individus considérés comme adultes dans la société à laquelle ils appartiennent développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs qualifications techniques ou professionnelles ou les réorientent en fonction de leurs propres besoins et de ceux de la société. » (*Déclaration de Hambourg sur l'éducation des adultes*, adoptée par CONFINTEA V en juillet 1997)

dans la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) et du Millénaire pour le développement (OMD), dans l'édification des économies du savoir et des sociétés apprenantes, et dans le renforcement d'autres grandes stratégies politiques internationales de l'éducation et du développement, telles que l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation

(DNUA) et la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (DEDD).

4. A cette fin, il est demandé aux États membres de préparer un rapport national sur les tendances observées dans l'éducation et la formation des adultes depuis 1997 (CONFINTEA V), sur la situation actuelle de l'éducation et de la formation des adultes et sur les

défis à relever dans l'avenir. Les rapports nationaux seront une source majeure d'information pour la conférence qui se tiendra au niveau international entre les parties prenantes et pour les conférences régionales de préparation. Ils serviront aussi de point de départ au document de travail de CONFINTEA VI, et fourniront des données cruciales pour l'établissement d'un Rapport mondial sur l'éducation et la formation des adultes.

5. L'évaluation de la situation actuelle de l'éducation et de la formation des adultes au niveau national sera également une excellente occasion d'apprécier les progrès des agendas nationaux de l'EPT. Elle contribuera également à combler le manque d'informations dans ce domaine, notamment pour ce qui est des objectifs 3 (répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes grâce à des programmes adéquats d'éducation et d'acquisition des compétences nécessaires dans la vie courante), 4 (améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes), 5 (éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement) et 6 (améliorer la qualité de l'éducation).

6. En outre, les rapports nationaux généreront des informations qui pourront être utilisées pour enrichir la base de données, actuellement mise en place par l'UIL, sur les politiques, les résultats de la recherche et les pratiques réussies en matière d'alphabétisation, d'éducation non formelle, d'éducation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie. L'ensemble des rapports nationaux sera par ailleurs disponible sur CD et via l'Internet.

7. Compte tenu du caractère dispersé de l'éducation et de la formation des adultes, on manque souvent de données cohérentes et comparables de bonne qualité. Une évaluation de la situation globale exige donc que les informations et données soient puisées à différentes sources. Lors de la préparation de vos rapports nationaux, vous veillerez à prendre en compte tout l'éventail des sources nationales et à faire appel aux efforts concertés des acteurs gouvernementaux (ministères de l'éducation, mais aussi de l'emploi, de la santé, agriculture, de la question féminine, de la culture, des sports et des loisirs, des affaires sociales, des finances et de l'économie et des affaires étrangères) et non gouvernementaux, des fournisseurs publics et privés, des syndicats, des partenaires sociaux et des agences de développement bilatérales et multilatérales.

8. Cet exercice sera également l'occasion d'initier un dialogue national réunissant l'ensemble des parties prenantes (ministères offrant des services d'éducation des adultes, entreprises et syndicats, ONG et OSC, fournisseurs privés, agences des Nations Unies, agences bilatérales et multilatérales, etc.). Nous vous encourageons donc vivement à vous faire seconder dans cette tâche par un comité national formé de représentants de l'ensemble des parties prenantes, et à faire valider les résultats par une conférence nationale.

9. Nous vous serions reconnaissants de joindre en annexe à votre rapport toute documentation disponible (postérieure à 1997), ainsi que les informations générales sur l'éducation et la formation des adultes.

10. Vous pouvez adresser vos questions éventuelles par courrier électronique à : uil@unesco.org. Nous vous remercions de faire parvenir vos rapports à l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie **avant le 31 mars 2008**, en adressant, le cas échéant, un second exemplaire au bureau de l'UNESCO de votre région (Bureau régional pour l'éducation en Afrique : dakar@unesco.org ; Bureau régional pour les États arabes : beirut@unesco.org ; Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : bangkok@unesco.org ; Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : santiago@unesco.org).

B) Principes directeurs pour la préparation des rapports nationaux sur la situation actuelle de l'éducation et de la formation des adultes (EdFoA)

La structure ci-dessous est proposée aux pays pour les guider dans l'exposé détaillé de leur situation au niveau national.

I. Aperçu général de la situation dans le pays :

Merci de fournir de courtes informations contextuelles concernant votre pays, en précisant le chiffre de la population adulte totale et son pourcentage par rapport à la population nationale. Les données devront être ventilées (par niveau de qualification, sexe, situation d'emploi ou d'auto-emploi, zone rurale/urbaine, appartenance à un groupe linguistique ou ethnique, etc.).

II. Merci de développer dans le détail les sections suivantes, consacrées à l'éducation et la formation des adultes :

1. Politiques, législation et financement
 - 1.1. Cadres législatifs, politiques et administratifs de l'EdFoA
 - 1.2. Financement de l'EdFoA
2. Qualité des services d'éducation et de formation des adultes : offre, participation et acquis
 - 2.1. Offre d'EdFoA et cadres institutionnels
 - 2.2. Participation à l'EdFoA
 - 2.3. Suivi et évaluation des programmes et appréciation des résultats
 - 2.4. Statut et formation des personnels (enseignants/facilitateurs)
3. Recherche, innovation et bonnes pratiques
 - 3.1. État de la recherche en EdFoA
 - 3.2. Innovations et exemples de bonnes pratiques
4. Alphabétisation des adultes
5. Attentes à l'égard de CONFINTEA VI et perspectives d'avenir pour l'EdFoA

1. Politiques, législation et financement

1.1. Cadres législatifs, politiques et administratifs de l'EdFoA

Cette section contiendra un exposé succinct de la situation actuelle de l'EdFoA au regard de la législation et des politiques.

- 1.1.1. Dans quels cadres législatifs et politiques l'EdFoA s'inscrit-elle dans votre pays ? Indiquez les politiques et les lois relatives à l'EdFoA adoptées depuis 1997 (CONFINTEA V).
- 1.1.2. Quels sont les objectifs prioritaires en EdFoA dans votre pays ?
- 1.1.3. Comment l'EdFoA est-elle gérée au niveau gouvernemental ? Quel(s) est/sont le(s) ministère(s) concerné(s) ? L'EdFoA est-elle centralisée ou décentralisée ? Selon quelles modalités ?
- 1.1.4. Comment les politiques et les stratégies d'application s'alignent-elles, par exemple :
 - sur les politiques mises en oeuvre par d'autres secteurs, tels que la santé, l'économie, l'emploi, le développement rural, etc. ;
 - sur d'autres objectifs, tels que l'égalité entre les sexes, la cohésion sociale, la citoyenneté active, la défense de la diversité culturelle et linguistique ?
 - sur la création d'économies du savoir et/ou l'édification de sociétés d'apprentissage ;
 - sur les plans et stratégies nationaux du développement ou les « cadres stratégiques de réduction de la pauvreté » (PRSP) ;
- 1.1.5. Quels sont les principaux obstacles au développement de l'EdFoA dans votre pays ? Des objectifs ont-ils été fixés en vue de les surmonter ? Si oui, lesquels
- 1.1.6. D'autres politiques ayant un impact sur l'EdFoA sont-elles en place ?

1.2. Financement de l'EdFoA

Le financement emprunte généralement des voies diverses. Afin d'en présenter un tableau complet, merci de fournir des données récentes sur les sections suivantes et de décrire les nouvelles tendances observées depuis 1997 (CONFINTEA V).

- 1.2.1. Investissements publics dans l'EdFoA :
 - a) part du budget affectée à l'éducation des adultes au sein du secteur de l'éducation (préciser les mesures prises, les activités engagées et les organismes responsables) ;
 - b) part du budget affectée à l'éducation des adultes à partir d'autres secteurs, qu'il s'agisse de financements directs ou indirects dans le cadre de leurs politiques (précisez les ministères responsables, décrivez les activités);
 - c) part de l'EdFoA dans les budgets décentralisés/locaux (autorités locales, municipalités, communautés) ;
 - d) autres investissements, par exemple fonds régionaux, organisations transnationales, etc.
- 1.2.2. Investissements des donateurs bilatéraux/multilatéraux dans l'EdFoA :
 - énumérez les montants annuels et les domaines/activités clés.
- 1.2.3. Soutien du secteur privé/des entreprises à l'EdFoA :
 - fournissez des données relatives aux dépenses annuelles du secteur privé ; comparez par ex. au budget national global, aux dépenses totales d'un choix d'entreprises nationales et multinationales.
- 1.2.4. Soutien de la société civile à l'EdFoA (par ex. congrégations religieuses, syndicats, ONG)
- 1.2.5. Contributions des apprenants/individus à l'EdFoA
- 1.2.6. Existe-t-il des incitations financières directes ou indirectes destinées à appuyer l'EdFoA, telles que bons d'achat, bourses, congés de formation rémunérés, fonds spéciaux et dispositifs de financement, etc. ? S'agit-il de mesures spécifiques à certains programmes ou de mesures globales ? Donnez des précisions.
- 1.2.7. Existe-t-il des repères (objectifs) relatifs au financement de l'EdFoA ? Dans votre contexte spécifique, quels repères réalistes pourrait-on, selon vous, fixer en matière de financement ?

2. Qualité des services d'éducation et de formation des adultes : offre, participation et acquis

2.1. Offre d'EdFoA et cadres institutionnels

Cette section s'emploiera à décrire l'offre d'EdFoA du point de vue de son organisation, de sa coordination, de sa gestion et des infrastructures disponibles. Les principales tendances qui se sont développées depuis 1997 (CONFINTEA V) devront être soulignées et illustrées par des exemples de bonnes pratiques.

- 2.1.1. Quelles sont les institutions chargées de la gestion et de la coordination de l'EdFoA au niveau national ?
- 2.1.2. Utilisez le tableau 1 ci-dessous pour énumérer et décrire brièvement les programmes d'EdFoA mis en oeuvre dans votre pays, en apportant les précisions suivantes :
- type de fournisseurs d'EdFoA : gouvernemental, non gouvernemental, entreprise/secteur privé (y compris les établissements de l'enseignement supérieur) ;
 - domaines d'apprentissage couverts ;
 - groupes visés par les programmes (en précisant, si possible, l'âge, le sexe, la situation professionnelle) ;
 - coût annuel des programmes ;
 - sources de financement.

Tableau 1

Liste des programmes (titre et courte description)	a) Fournisseur (veuillez sélectionner ci-dessous la réponse correspondant à votre situation)			b) Domaine d'apprentissage (veuillez sélectionner ci-dessous la réponse correspondant à votre situation)			c) Groupe(s) cible(s)	e) Coût du programme	f) Source de financement
	Public/État	OSC	Privé	Compétences générales	Compétences techniques	Production de savoir, innovation			

- 2.1.3. Existe-t-il des passerelles entre les approches formelles et non formelles ? Si oui, lesquelles ?
- 2.1.4. L'EdFoA donne-t-elle lieu à une certification ou à une sanction nationale ? Si oui, donnez-en des exemples.

2.2. Participation à l'EdFoA

Cette section porte sur l'accès aux programmes et sur les taux de participation, ainsi que sur la motivation et le profil des apprenants et des groupes cibles. Merci de fournir des informations récentes sur la participation aux activités d'EdFoA et d'indiquer les tendances observées depuis 1997 (CONFINTEA V) dans les domaines suivants :

- 2.2.1. Données statistiques de la participation:
 - a) fournir un taux de participation global (pourcentage de la population participant à une activité d'éducation des adultes) et les différences par rapport aux étude(s) précédente(s). Les données seront ventilées par sexe, niveau d'études et âge ;
 - b) donner les chiffres de la participation aux différents programmes : par ex. programmes d'acquisition de la lecture, de l'écriture, du calcul ; programmes d'éducation à la santé (y compris prévention du VIH) ; formation aux compétences génératrices de revenus ; programmes répondant à des besoins d'apprentissage spéciaux (par ex. détenus, migrants, handicapés) ; formation aux compétences techniques (y compris les TIC). Merci d'indiquer le nombre total de participants, si les chiffres sont disponibles, en ventilant les données par âge et par sexe.
- 2.2.2. Des enquêtes ou des études ont-elles été réalisées concernant la non participation et les groupes difficiles à atteindre? Offrez un résumé des principaux résultats en précisant l'identité des exclus, les causes de l'exclusion et le soutien qui peut leur être apporté.
- 2.2.3. Des enquêtes ou des études ont-elles été réalisées concernant la motivation des apprenants ?
- 2.2.4. Quelles mesures ont-elles été prises pour mobiliser les apprenants et accroître la participation ?
- 2.2.5. Y a-t-il des groupes cibles pour la fourniture d'EdFoA ? Si oui, lesquels ?
- 2.2.6. Des repères ont-ils été fixés relativement à la participation actuelle ? Si oui, lesquels ? Sinon, quels repères réalistes pourrait-on fixer en matière de participation dans votre contexte spécifique ?

2.3. Suivi et évaluation des programmes et appréciation des résultats

L'évaluation des acquis de l'apprentissage est cruciale dans toute entreprise éducative. La mesure des résultats en éducation des adultes est toutefois une opération complexe, dans la mesure où ils renvoient à une multitude d'aspects, tels que le développement personnel, les facteurs socioéconomiques et culturels, et portent à la fois sur les compétences et sur les attitudes. C'est pourquoi cette section devra aborder le suivi et l'évaluation d'un point de vue global, tant au niveau du programme qu'au niveau individuel.

- 2.3.1. Effectuez-vous une évaluation des résultats obtenus, en termes d'apprentissage, par les programmes d'EdFoA (au niveau national, régional, communautaire et local/au niveau du programme) et des acquis des apprenants (au niveau des apprenants) ? Si oui, quelles sont les méthodes employées pour ce faire ?
- 2.3.2. Quels outils et mécanismes sont-ils mis à profit dans le suivi et l'évaluation des programmes pour garantir leur bonne qualité ?

- 2.3.3. Dans quelle mesure les résultats sont-ils utilisés à des fins de a) législation, b) formulation des politiques, c) développement des programmes ?
- 2.3.4. Les repères correspondent-ils aux résultats de l'EdFoA en place ? Dans votre contexte spécifique, quels repères réalistes pourrait-on, selon vous, fixer en matière de résultats ?

2.4. Statut et formation des personnels (enseignants/facilitateurs)

Ce chapitre devra aborder la question des ressources humaines disponibles et décrire les initiatives et évolutions clés intervenues dans ce domaine depuis 1997 (CONFINTEA V).

- 2.4.1. Quels niveaux de formation et de qualification sont-ils exigés des enseignants/facilitateurs de l'éducation des adultes ? Quels sont les moyens actuellement disponibles en matière de formation continue ou en cours d'emploi ?
- 2.4.2. L'éducation des adultes est-elle considérée comme une profession à part entière et fait-elle l'objet d'un enseignement qualifiant au sein des établissements de l'enseignement supérieur ? Si oui, donnez des précisions.
- 2.4.3. Indiquez la proportion d'enseignants/facilitateurs de l'éducation des adultes par rapport au nombre total de personnels enseignants dans votre pays.
- 2.4.4. De quelles conditions de travail et de rémunération bénéficient les personnels d'EdFoA ?

3. Recherche, innovation et bonnes pratiques

3.1. État de la recherche en éducation des adultes

Cette section devra rendre compte des progrès les plus récents de la recherche en EdFoA.

- 3.1.1. Quels sont les principaux travaux de recherche en éducation des adultes réalisés récemment (au cours des cinq dernières années) dans votre pays ?
- 3.1.2. Quelles sont les principales questions abordées et soulevées par ces études ?
- 3.1.3. Quelles en sont les principales conclusions ?
- 3.1.4. Dans quelle mesure ces conclusions ont-elles servi à informer les politiques et les pratiques ? Quels effets ont-elles eu sur les pratiques ? Donnez des exemples.

3.2. Innovations et exemples de bonne pratique

Quels sont dans votre pays les innovations et/ou les programmes exemplaires les plus marquants qui ont été introduits en EdFoA depuis 1997 et dont pourraient s'inspirer d'autres pays :

- 3.2.1. en matière de formulation des politiques, de financements, de méthodes d'enseignement et d'apprentissage ?

- 3.2.2. en matière de mobilisation des apprenants, de participation de ces derniers à la conception des programmes, de leur accession au statut de partenaires ?
- 3.2.3. Pour quelles raisons les exemples présentés ci-dessus sont-ils considérés dans votre pays comme des innovations ?

4. Alphabétisation des adultes

Cette section porte sur les changements et évolutions observés dans l'un des domaines essentiels de l'EdFoA, à savoir l'alphabétisation. Si l'éducation des adultes englobe et dépasse l'alphabétisation, celle-ci n'en est pas moins la condition préalable à toutes les autres formes d'apprentissage. L'alphabétisation est d'une importance cruciale pour l'acquisition, par chaque enfant, jeune et adulte, des compétences de base leur permettant de faire face aux problèmes qu'ils peuvent rencontrer dans la vie et représente une étape essentielle de l'éducation de base, qui est un moyen indispensable de participation effective à l'économie et à la vie de la société au XXIe siècle.

Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012)

La Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA) a été lancée en décembre 2001 par l'Assemblée générale des Nations Unies sur le thème de « L'alphabétisation, source de liberté ». La DNUA s'attache à répondre aux besoins des jeunes et des adultes analphabètes, avec une attention particulière pour les filles et les femmes, ainsi qu'à ceux des enfants et des jeunes non scolarisés. Elle s'appuie sur une large définition de l'alphabétisation en tant que socle de l'apprentissage tout au long de la vie, ce qui passe, entre autres, par le développement de synergies entre l'éducation et la formation formelles, non formelles et informelles, et par la création d'environnements alphabétisés.

L'Initiative de l'UNESCO pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) est un cadre d'action mondial destiné à appuyer la mise en oeuvre de la DNUA. Elle a été lancée lorsqu'il est devenu évident que les efforts existants en matière d'alphabétisation ne suffiraient pas pour améliorer de 50 % l'alphabétisme des adultes d'ici à 2015. LIFE est mise en oeuvre dans 35 pays présentant un taux d'alphabétisation inférieur à 50 % et/ou une population adulte comprenant plus de 10 millions d'analphabètes.

Dans cette optique, veuillez décrire la situation de l'alphabétisation dans votre pays et répondre avec précision aux questions ci-dessous.

- 4.1. Comment votre pays définit-il l'alphabétisation ? Des changements ont-ils eu lieu depuis 1997 (CONFINTEA V). Prière de développer.
- 4.2. Quelles nouvelles politiques ont-elles été adoptées et mises en oeuvre ?
- 4.3. Donnez des exemples de pratiques efficaces et de programmes d'alphabétisation innovants.

- 4.4. Illustrez de quelle manière les politiques et les programmes contribuent à l'égalité entre les sexes. Décrivez l'importance accordée aux femmes et aux autres groupes cibles.
- 4.5. Dans quelle mesure les politiques et les programmes visent à construire des environnements alphabétisés ? Quels progrès peuvent être accomplis dans ce domaine ?

5. Attentes à l'égard de CONFINTEA VI et perspectives d'avenir pour l'EdFoA

Cette section sera axée sur les principales attentes de votre pays à l'égard de CONFINTEA VI et sur les principaux défis que l'EdFoA aura à relever à l'avenir dans votre pays.

- 5.1. Exposez quels résultats vous attendez de CONFINTEA VI .
- 5.2. Énumérez les principaux défis que l'éducation des adultes aura à relever et exposez les perspectives futures de développement des politiques et des pratiques en éducation et en formation des adultes.

C) Remise du rapport

Les États membres devront faire parvenir leur rapport à l'UIL **avant le 15 mars 2008**, sous forme de pièce jointe adressée par voie électronique à l'adresse suivante : uil@unesco.org. Un exemplaire devra également être adressé, le cas échéant, au bureau régional de l'UNESCO correspondant (Afrique : dakar@unesco.org ; États arabes : beirut@unesco.org ; Asie et Pacifique : bangkok@unesco.org ; Amérique latine et Caraïbes : santiago@unesco.org).

1. Dans l'éventualité où le rapport serait rédigé dans une langue autre que l'anglais, l'espagnol ou le français, il serait souhaitable qu'une autre version soit présentée dans au moins une de ces trois langues.
2. Les références aux ouvrages utilisés dans la préparation du rapport doivent préciser le nom de l'auteur (individuel ou collectif), le titre, le lieu de publication, le nom de l'éditeur, la date de publication et le nombre de pages. Si le titre du document ou de la publication n'est pas en anglais, en espagnol ou en français, une traduction dans l'une de ces langues sera la bienvenue.
3. Afin de faciliter le catalogage, la page de couverture devra être présentée de la façon suivante :

TENDANCES RÉCENTES ET SITUATION ACTUELLE DE L'ÉDUCATION ET
DE LA FORMATION DES ADULTES (EdFoA)

Rapport national de [nom du pays]

[Nom de l'auteur officiel]

[Nom de l'éditeur, s'il y a publication]

[date]